

MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS**CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS****Mardi 1^{er} mars 2022**

La Séance est ouverte à 15 h 00, sous la présidence de Madame Marion BAREILLE, Maire du 7^{ème} Secteur de Marseille.

Madame BAREILLE.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais demander à notre benjamine, Corinne BIRGIN, de procéder à l'appel.

(Madame Corinne BIRGIN procède à l'appel nominal des conseillers d'arrondissements.)

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DÉLIBÉRER.

Approbation du compte rendu in extenso de la séance du mardi 14 décembre 2021

Madame BAREILLE.- Y a-t-il des observations ?

Monsieur BOSQ.- Il me semblait important de rappeler deux points du Conseil d'arrondissements de décembre sur lesquels vous nous aviez interpellés, le retour qu'il y a eu de notre part et les interventions qui en ont découlé.

Concernant le parking de Malpassé, il a été complètement débarrassé et clôturé. C'était une intervention que vous aviez faite en préambule. C'est bien de relever les problématiques, mais quand on agit, c'est bien aussi de se le dire.

D'autre part, Madame FALEK avait un problème avec le délégué au patrimoine, Monsieur Eric MERY. Dans la foulée, il l'a appelée en direct et le problème a été réglé. Je tenais à le soulever.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous faire, à mon tour, une demande, en m'adressant plus particulièrement à la vice-présidente de la Métropole, concernant une rencontre que j'ai eue, ce matin, avec le CIQ de Palama concernant le chemin des Xaviers ; je crois que vous connaissez la problématique. C'est un problème de chaussée. C'est dans un état dramatique, très dangereux. On ne peut pas accuser cette population de ne pas payer des impôts, je crois qu'ils en payent beaucoup, et le moins que l'on puisse leur rendre est de pouvoir accéder à leur domicile sans crever les pneus, que les poussettes puissent traverser. Je vous demanderais, Madame le Maire, d'intervenir auprès de la Métropole pour que ces gens-là puissent regagner leur domicile sans encombre.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BOSQ. Si vous aviez été présent à l'AG du CIQ de Château-Gombert, samedi matin, vous auriez appris que ce sont des sujets que je vais porter auprès de la Métropole, lors de la programmation Voirie qui a lieu le 8 mars.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, alors que, pour toute ma génération, mais plus largement aussi, nous ne pouvions l'imaginer, la guerre s'est impliquée dans notre quotidien, depuis le 24 février dernier. Il m'est donc impossible

d'ouvrir cette séance sans avoir une pensée émue pour nos voisins ukrainiens qui subissent l'invasion de leur pays, dictée par la folie d'un homme.

Alors que nous avons l'espoir de sortir de 2 ans de pandémie, nous entrons dans une période de guerre qui laissera des traces durables, à cause d'un extrémiste hors de contrôle.

Mes chers collègues, ne nous trompons pas. Nous sommes aujourd'hui au sixième jour d'une guerre sur notre continent, aux portes de l'Union européenne. Depuis le début de son invasion, l'Ukraine enregistre tristement la mort d'au moins 200 civils, dont 16 enfants, et plus de 1 000 personnes blessées.

Ce conflit est l'acte le plus grave perpétré sur notre continent, depuis la seconde guerre mondiale, et personne ne peut oublier notre histoire en repensant à l'invasion en Pologne, en 1939, qui – rappelons-le – entraîna le chaos.

Il aura fallu une guerre pour que toute l'Europe se mobilise et fasse preuve d'une solidarité et d'un alignement sans faille. Mais, il aura aussi fallu le courage exemplaire du Président ZELENSKY, ce chef d'état que l'on n'a pas vu venir et que l'on avait moqué. Pensez donc ! Un humoriste à la tête d'un état menacé par la Russie !

Aujourd'hui, le Président ZELENSKY et l'ensemble des élus ukrainiens forcent notre respect et, avec lui, tout un peuple qui a fait preuve d'une union exemplaire et remarquable, à bien des égards, pour défendre sa patrie.

Souvenons-nous que ce peuple, qui nous ressemble et que l'Europe fait rêver, avait déjà fait la révolution en 2014, en brandissant des drapeaux européens. Nous n'avons pas envie de décevoir. Et c'est sans doute ce qui a fait bouger les dirigeants européens, après avoir ému les opinions publiques.

L'Union européenne se bâtit dans la crise. Cela n'a rien de très original de le répéter, mais comme pour la Covid, et alors que l'on en sort à peine, la guerre d'Ukraine oblige l'Europe à progresser dans un domaine où elle s'était peu illustrée jusqu'à présent : la santé dans un cas, la défense dans l'autre.

Soudain, nécessité fait loi, et il faut reconnaître à Ursula VON DER LEYEN d'être la femme de la situation. Après le plan de relance, après la production des achats de vaccins, les sanctions contre la Russie et les progrès de l'Europe de la défense porteront sa marque et contribueront à son bilan.

Alors, bien sûr, tout cela aurait pu être évité. Il aura fallu une guerre pour que sonne en Europe, enfin, la fin d'une innocence qui, si nous n'agissons pas, virerait à la culpabilité.

Nous sommes en guerre. La France, l'Europe et toutes les démocraties tremblent de nouveau face à l'extrémisme. Plus que jamais, nous devons nous dresser contre les extrémistes, et ne pas oublier non plus que les crimes et les actes irresponsables de certains ne sont pas forcément soutenus par un peuple réduit au silence par un homme à qui certains n'hésitaient pas, il y a peu encore, à tresser des lauriers.

Je veux saluer la solidarité du peuple polonais envers les réfugiés ukrainiens. Ces images de centaines de Polonais à la frontière, recueillant les Ukrainiens terrifiés, resteront à jamais gravées dans nos mémoires et dans l'histoire de notre Europe.

Personne ne peut rester de marbre en voyant de telles scènes. Les Ukrainiens ont besoin de tout, et il est de notre devoir de nous mobiliser.

Avec mon équipe municipale, nous avons décidé de nous associer à l'immense élan de solidarité et de soutien au peuple ukrainien, et de nous joindre aux associations qui oeuvrent à recueillir des dons. Face à cette situation d'une gravité inédite, et comme en Mairie centrale, j'invite tous les Marseillais des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements qui le souhaitent et le peuvent, à rassembler et à venir déposer en Mairie des vêtements chauds, des couvertures, des produits d'hygiène corporelle, du petit matériel médical (compresses, désinfectants), des couches, du lait en poudre pour les bébés, des denrées alimentaires non périssables, ainsi que des cartons d'emballage solides. Tout cela en très bon état, afin de respecter la dignité des sinistrés et réfugiés ukrainiens et les aider à subvenir à leurs premiers besoins.

Je tiens également à remercier Martine VASSAL et Denis ROSSI pour l'engagement pris pour l'Ukraine, avec une aide humanitaire de 100 000 euros. Merci, Denis, car je sais ta mobilisation sur le sujet, ton dévouement et le temps consacré, malgré un quotidien personnel préoccupé.

Parce que l'urgence est de soutenir ceux qui défendent la paix et la démocratie en Ukraine et en Europe, parce que notre devoir est d'aider nos frères ukrainiens injustement victimes de la folie d'un homme, nous allons observer une minute de silence en mémoire des Ukrainiens victimes de l'invasion de leur pays, morts en défendant leur pays ou sous le feu aveugle de l'ennemi.

(Minute de silence)

Monsieur RAVIER.- Puis-je dire un mot, Madame le Maire ?

Madame BAREILLE.- Je vous en prie, Monsieur le Sénateur.

Monsieur RAVIER.- Merci, Madame le Maire. Voilà une déclaration, la déclaration du 1^{er} mars, digne de l'appel du 18 juin, une déclaration qui fera date dans l'histoire, à n'en pas douter, une déclaration à l'émotion, à la profondeur et à l'analyse politique fine qui va sûrement conduire le maître du Kremlin à revoir sa copie, qui va sûrement faire trembler Vladimir Poutine. Peut-être va-t-il entendre votre appel qui, permettez-moi de vous le dire, Madame le Maire, est truffé au moins d'erreurs et d'ignorance. Je vous rappelle que nous ne sommes pas en guerre. Pas encore. Nous n'avons pas encore répondu aux va-t'en-guerre, ceux qui font la guerre sur les plateaux de télévision depuis toujours, chemise blanche ouverte sur leur pilosité vieillissante, mais toujours à l'esprit va-t'en-guerre, guerre toujours faite par les autres et pas par eux. Nous ne sommes pas encore en guerre. La guerre est sur le territoire européen, mais la France n'a pas encore déclaré de conflit à qui que ce soit, et il est de notre devoir d'user de notre diplomatie, d'envoyer des émissaires pour que la situation s'apaise et que le conflit ne s'étende pas car il peut s'étendre à des situations infinies. Il est tout à fait possible qu'il y ait une guerre mondiale et une guerre nucléaire, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus jamais de guerre puisque, cette fois, ce sera vraiment la dernière.

Alors, il faut faire attention aux propos que l'on tient. Ceux que l'on va tenir ici n'auront que très peu d'écho, mais sachons raison garder, nous aussi. Ne cédon pas à la mode de désigner un seul coupable. Vladimir Poutine, bien sûr, est coupable. Il a attaqué l'Ukraine, il a violé la souveraineté du territoire ukrainien. Il n'y a aucun doute là-dessus : Vladimir Poutine est coupable, mais il y a des responsables. C'est l'Union européenne, c'est l'OTAN, qui n'ont pas voulu entendre

les appels de Vladimir Poutine, il y a de nombreuses années, qui, de façon très justifiée, demandait que l'OTAN ne s'étende pas davantage. Alors que le Pacte de Varsovie avait été dissout, l'OTAN ne l'a pas été et est toujours plus hégémonique jusqu'à envisager que l'Ukraine entre dans l'OTAN ; ce qui peut constituer, pour la Russie, une véritable provocation.

Cela ne justifie pas l'attaque qui a été ordonnée par Vladimir Poutine, mais il ne faut pas être dans le manichéisme et sombrer dans des termes caricaturaux : *l'extrémiste*, je lis aussi *le fou*, *le dingue*. Ce n'est pas comme cela que l'on va convaincre Vladimir Poutine de revenir non pas à la raison, mais à la table des négociations, dans l'intérêt du peuple ukrainien et dans l'intérêt de tous.

Ne nous livrons pas à un concours de « *Poutinophobie* », cela ne sert à rien. Soyons des élus responsables, réfléchis, et faisons en sorte que la paix l'emporte. Je n'ai pas envie que mes enfants, moi-même, soyons tous appelés et que les Ukrainiens et les peuples européens soient les victimes d'un véritable massacre que l'histoire n'a pas encore connu. Encore qu'au Japon, on sait ce que c'est que de recevoir des bombes atomiques quand on est des civils. Cela s'est déjà fait, cela peut effectivement se refaire, mais on n'en est pas encore là. Fort heureusement.

Soyons maîtres de nos émotions. Soyons des politiques et laissons ceux qui sont à ce niveau-là faire ce qu'il faut faire pour que la situation finisse par s'arranger.

Je voudrais profiter de ce moment pour rappeler un peu les priorités de notre secteur. Je vois qu'il y a eu la multiplication des tables. Vous parlez de votre majorité, Madame le Maire, je vois qu'elle se réduit encore aujourd'hui. Nous avons, nous aussi, notre lot.

Madame BAREILLE.- Excusez-moi, Monsieur RAVIER. Vous parliez de l'Ukraine et, maintenant, vous changez de sujet. Ayez un peu respect pour ce que nous vivons actuellement. Je crois que Monsieur ROSSI a demandé également la parole pour répondre à vos propos.

Monsieur RAVIER.- Je veux bien, d'autant que c'est vous qui assurez la police de l'assemblée.

Madame BAREILLE.- C'est bien. Vous avez évolué par rapport au précédent Conseil d'arrondissements.

Monsieur RAVIER.- Je voudrais juste finir une phrase. Nous évoquons l'Ukraine, mais je voulais vous rappeler que les habitants des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements...

Madame BAREILLE.- Je vous ai laissé la parole, et je vous ai écouté sans broncher, alors que vous avez manqué, encore une fois, de correction pendant mon propos introductif.

Monsieur ROSSI, je vous laisse répondre à Monsieur RAVIER.

(Monsieur RAVIER continue à parler, et Madame le Maire demande qu'on lui enlève le micro)

Monsieur RAVIER.- ...attendent de cette majorité qu'elle travaille à leur service. En plus de vous soucier de l'Ukraine, souciez-vous du quotidien des habitants des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. Puisque votre majorité explose, les

habitants voudraient savoir ce que vous allez faire, en plus de ce que vous faites en direction de l'Ukraine, pour les habitants des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

(Propos de Madame D'ANGIO inaudibles)

Madame BAREILLE.- Je pourrais également demander à Monsieur RAVIER de sortir de cette pièce, Madame D'ANGIO. Je vous demande de garder le silence pendant que Monsieur ROSSI prend la parole.

Monsieur RAVIER.- Si l'on a envie de parler entre nous, nous continuerons. C'est votre attitude autoritaire qui a conduit votre majorité à exploser.

Madame BAREILLE.- Monsieur ROSSI a la parole.

Monsieur ROSSI.- Madame le Maire, chers collègues, d'abord, très honnêtement, tout le monde a bien la mesure que ce n'est pas dans cet hémicycle que nous allons régler la problématique internationale qui est devant nous. C'est une évidence qui n'a pas besoin d'être rappelée. Ne pas l'évoquer aurait été, dans cette période-là, presque criminel. Criminel puisque, vous le rappeliez, Madame le Maire, au sein du Département qui a en charge aussi l'aide humanitaire, nous avons délibéré très modestement sur une enveloppe, avec la Croix-Rouge Internationale, pour l'équipement et l'aménagement d'un camp accueillant femmes, enfants et personnes âgées qui traversent cette frontière, et qui ne se trouvent pas avec des parents qui, de l'autre côté, les attendent, leur permettent de retrouver une chaleur et un toit. C'est bien modeste, c'est bien peu. Néanmoins, ce peu fait que si, comme le colibri, chacun fait sa part, peut-être que, sur ce territoire, il y a effectivement des expressions, des générosités qui peuvent trouver dans ce qui est la mairie, et donc la maison de tous, un réceptacle où l'on peut venir apporter sa contribution, son aide envers celles et ceux qui sont en souffrance. Je n'en dirai pas plus parce que, je le répète, ici nous ne sommes ni à l'ONU, ni à l'Assemblée nationale, ni au Sénat, nous sommes dans un hémicycle modeste, mais qui a quand même le mérite de poser un regard sur quelque chose qui se passe à moins de deux heures d'avion d'ici.

Madame le Maire, je vous remercie, dans votre propos introductif, d'avoir posé préalablement cette question qui taraude à la fois nos inquiétudes et nos regards sur le futur parce que, malheureusement, à moins de 2 heures 30 d'ici, des hommes se battent, des hommes et des femmes meurent, et il y a des populations qui traversent par milliers des frontières pour trouver un peu de chaleur et d'abri. Modestement, si chacun fait sa part, ici, ailleurs, quelles que soient les collectivités, quelles que soient les associations, peut-être que nous arriverons à soulager modestement une situation qui, elle-même, est de nature tragique.

En tout cas, on peut tous espérer que la paix, la réflexion commune, le travail de négociation avec des présidents, que ce soit le Président POUTINE, que ce soient les présidents successifs de l'Europe, actuellement le Président MACRON, mais également les présidents des territoires qui sont à proximité de la Pologne, trouvent un accord avec le Président de l'Ukraine et qu'il y ait très vite un traité de paix et que la paix reprenne ses droits parce que, encore une fois, tous les soirs, quand nous nous couchons, quand nous embrassons nos enfants, nous n'imaginons pas qu'à moins de de heures d'ici, il y a des femmes, des enfants, des vieillards qui dorment dans des tentes, qui ont froid, qui ont faim. Cela ne mérite pas un débat d'une autre nature, mais un peu de pudeur, d'humilité, et de faire comme le colibri : que chacun essaie d'y apporter sa contribution et sa pierre.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur ROSSI, pour vos paroles sages.

Monsieur BENFERS.- Quelques mots très simples pour signaler que la Mairie centrale s'associe à vous tous pour cette collecte humanitaire, afin d'essayer d'amener un maximum de biens, même si ce n'est pas grand-chose, aux Ukrainiens. Et au-delà de prier, même à notre échelle, localement, on essaie d'insuffler un peu de paix qui, j'espère, arrivera jusqu'à eux.

Madame BAREILLE.- Madame BOUKRINE, vous avez la parole.

Madame BOUKRINE.- Madame le Maire, merci de me donner la parole. Chers collègues, aujourd'hui, nous sommes cinq, vous voyez bien que nous sommes séparés du groupe de votre majorité, et nous nous devons d'expliquer les motifs qui nous ont poussés à quitter votre majorité.

Mais, avant de commencer mes propos, je suis de tout cœur, et nous sommes de tout cœur, avec le peuple ukrainien. Ce qui arrive en Europe, à deux heures d'ici, est très grave, effectivement, et cela dénote tout simplement de l'échec de l'humanité. Les guerres étaient, auparavant, plus lointaines, en Irak, en Syrie, ailleurs, mais aujourd'hui, la guerre se rapproche. Cela nous touche vraiment puisque l'on va voir arriver certainement des Ukrainiens, la Mairie centrale ayant ouvert aussi ses portes pour accueillir ces peuples qui cherchent un endroit où il y a encore de la paix. Nous sommes solidaires avec le peuple ukrainien, et nous ferons ce qu'il faut, à notre niveau, pour aider du mieux que l'on peut, de façon très humble. Nous n'avons pas la prétention de régler les conflits, à notre échelle en tout cas.

On revient à ce qui touche de plus près nos habitants du 13-14. Si nous avons décidé de quitter votre groupe, c'est bien pour des raisons justifiées. Notre engagement en politique s'est dirigé vers l'intérêt général : être élu de la République française est un engagement de vie pour servir avec dévouement les populations de nos arrondissements et de nos quartiers. Nous voulons porter la voix des habitants de nos arrondissements, rapprocher l'élu et le citoyen.

Nous nous sommes engagés pour lutter contre le fléau des extrémismes et redonner leur place à tous les habitants de notre secteur. Nous avons joué le jeu du collectif et du soutien de la maire de secteur. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'exercice du pouvoir, quand il est parfaitement assimilé, Madame le Maire, repose sur quatre notions. Je les cite, écoutez bien : la confiance, la concertation, le respect et l'écoute. Ce sont là des notions qui vous sont totalement étrangères, Madame le Maire.

Je donne la parole à mon collègue OHANESSIAN.

Madame BAREILLE.- On va vous expliquer les règles, Madame BOUKRINE, mais c'est moi qui donne la parole. Vous n'avez pas dû bien apprendre, vous n'avez pas été suffisamment présente en Conseil d'arrondissements.

Madame BOUKRINE.- Madame le Maire, si vous ne voulez pas donner la parole à Franck OHANESSIAN, je continue.

Madame BAREILLE.- Il suffit qu'on me la demande, encore une fois. Mais, encore faut-il assister au Conseil pour savoir comment cela fonctionne. Si Monsieur OHANESSIAN me demande la parole, je la lui donne.

Monsieur OHANESSIAN.- Merci, Madame le Maire. Je serai très bref. Depuis notre élection, nous n'avons eu de cesse de travailler dans l'intérêt général, en étant à tout instant exemplaires et en valorisant la Mairie de secteur. Nous n'avons eu de cesse de dénoncer, en interne, de nombreux dysfonctionnements de

la Mairie, ainsi que d'actes de violence répétés commis par des élus de votre majorité, sans réaction de votre part.

Comment peut-on prétendre vouloir lutter contre la violence qui gangrène notre secteur si l'on n'est pas capable de mettre de l'ordre dans sa propre équipe ? Cautionner ces actes de violence et des comportements crapuleux est indigne et intolérable. Nous ne supportons plus que nos noms et notre réputation soient salis par ces comportements. Nous nous dissociions totalement de ces agissements.

Une fois de plus, l'ensemble de ces affaires alimente le dégoût et la forte défiance que nourrissent les populations de nos quartiers vis-à-vis de notre équipe municipale. Le sentiment du « tous pourris », et donc du « tous pareils », est de retour dans le 13-14.

Depuis des mois, nos convictions, notre intégrité sont fortement éprouvées par des comportements et des propos qui enfreignent toutes les règles de la bienséance et qui relèvent plus de la voyoucratie que de l'action politique.

J'en profite, avant de terminer mon propos, pour excuser notre collègue Yohann SOLER qui a été hospitalisé, et qui ne peut pas être présent aujourd'hui.

Madame BAREILLE.- Madame BENAOUA ?

Madame BENAOUA.- Merci. Madame le Maire, chers collègues, notre travail a commencé à porter ses fruits, mais c'est sans compter avec toutes ces résistances, tous ces freins qui ont totalement paralysé notre fonction au sein de cette Mairie de secteur. Nous ne craignons pas d'utiliser le qualificatif adéquat : celui de sabotage.

Votre immobilisme et votre incompetence, Madame le Maire, ainsi que celle de votre directeur de cabinet, mènent tout droit vers l'échec. Ce que nous ne pouvons ni cautionner, ni supporter. Vous en serez comptable politiquement. Nous considérons que votre inaction est un manque de respect vis-à-vis des 157 000 habitants de notre secteur. Votre mépris vis-à-vis de la population est en quelque sorte une autre pandémie dans laquelle, à ce stade, nous n'avons trouvé ni vaccin, ni remède.

En tant qu'élue des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, je considère que mon devoir est de m'investir pour l'intérêt général et non pas pour construire une carrière, en usant de duplicités, de mensonges, de tromperies et d'hypocrisie.

Le port d'une écharpe tricolore implique de respecter les obligations à l'égard des habitants de notre secteur et de notre ville. Merci.

Madame BAREILLE.- Et on termine par Monsieur YATSOU.

Monsieur YATSOU.- La classe politique ne joue plus aucun rôle bénéfique dans la résolution des grands enjeux. Elle est trop occupée à réfléchir aux moyens de préserver ses acquis. Voilà pourquoi, par-delà les différences partisans et face à la recomposition du paysage politique à l'œuvre, j'invite mes collègues à assumer leurs responsabilités, au nom de la confiance que nous ont accordé nos électeurs, et à ne pas se réfugier dans des postures de godillots.

Nous souhaitons remercier sincèrement les agents de cette Mairie, avec lesquels nous avons tissé des liens forts, pour leur travail et leur dévouement envers les habitants de notre secteur, ainsi que toutes les personnes qui nous apportent leur soutien.

Nous avons décidé de quitter votre majorité pour rester fidèles à nos valeurs et à nos convictions, pour ne pas nous rendre complices de ce jeu de dupes et ne pas être associés à cette vaste mascarade qui se déroule sous nos yeux.

Nous allons poursuivre avec dévouement le travail pour les habitants de notre secteur, et nous invitons celles et ceux qui partagent nos convictions et nos valeurs à nous rejoindre pour poursuivre notre engagement qui reste intact. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE- Monsieur GALTIER ?

Monsieur GALTIER.- Madame le Maire, en écoutant ces derniers mots, évidemment je vous dirais que je suis à la fois triste, mais aussi soulagé. Sincèrement et profondément triste car ceux qui nous quittent nous ont aidés à remporter d'ailleurs une belle victoire contre un front aujourd'hui qui, on le verra, je le pense, est également divisé.

Madame D'ANGIO.- Soyez modeste !

Monsieur GALTIER.- Je le suis. Je garde l'humilité nécessaire, mais vous avez montré, par le passé, que vous saviez vous diviser. Donc, une victoire historique. Mais, ceux qui nous quittent font bien de partir car vos propos sont à la fois déplaisants, déplacés à l'endroit aussi bien de notre maire que de ses collaborateurs et de l'ensemble de l'équipe municipale. Vous savez, il n'y a aucun courage à trouver des prétextes pour sortir d'une solidarité, d'une cohésion municipale. Il n'y a aucun honneur à rester en place sans remettre son mandat d' élu en question, sans se remettre en question lorsque l'on est en désaccord avec une ligne de conduite politique. Mais, il y a de l'orgueil à se croire investi d'une mission que l'on n'a pas reçue en propre, mais qui est une mission d'ordre collectif. Il n'y a pas non plus que de l'orgueil, il y a de l'arrogance à se voir plus grand que ce que l'on est, et finalement à donner des leçons sans grande expérience politique. Et là aussi, je suis d'une grande humilité parce que de l'expérience politique, nous n'en avons pas beaucoup, nous jeunes élus de la majorité du 13-14. Denis, rassure-toi, je ne parle pas pour toi.

Alors, ce départ, il faut dire que nous le souhaitons car votre place, Mesdames et Messieurs les non-inscrits - je n'ai pas trouvé le mot ni le terme ni le groupe - n'est pas avec les hommes et les femmes de la majorité actuelle. Et d'une majorité, Madame le Maire, à qui je veux rendre aujourd'hui hommage parce que ceux et celles qui la composent ont des qualités politiques qui finalement sont peu partagées. Ce sont des qualités que j'estime être de la loyauté de ceux qui veulent travailler pour les habitants du 13-14, tous les habitants du 13-14. Ce sont ceux qui ont du cœur, et qui ont enfin du courage, le courage de résister ou de rester face à l'opposition. Et cette majorité qui va continuer à travailler pour les habitants du 13-14 avec ce même courage, ce cœur, cette force et cette loyauté qui, manifestement, vous fait défaut. Je crois que nous pourrions peut-être, enfin, travailler sereinement, sous votre autorité, Madame le Maire. Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur GALTIER. Madame FURFARO ?

Madame FURFARO.- Madame le Maire, mes chers collègues, permettez-moi de leur dire : quel courage ! Enfin ! C'est toujours pathétique de voir des

personnes qui se prennent pour d'autres, avec des égos surdimensionnés, chercher la piste d'envol pendant des semaines, tout cela pour s'écraser au bout de la piste et être installés au fond, à la table des traîtres. Et quand je dis « traîtres », ce mot est très fort, il vient vraiment du cœur. Je rappelle à Monsieur OHANESSIAN, car je suppose que celui-ci n'est pas amnésique, que c'est un terme fort qu'il a employé à plusieurs reprises pour dénoncer le départ de Monsieur BENFERS et de Monsieur BOSQ qui sont les vrais représentants de l'opposition du Printemps Marseillais. Ils ont eu le courage, eux, de partir au tout début de mandat et pas deux ans après, pour aller à la gamelle.

Alors, permettez-moi, Madame le Maire, de leur redire qu'ils sont pathétiques, et heureusement qu'ils quittent notre majorité. Merci, Madame le Maire.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci, Madame FURFARO. Madame ATIA ?

Madame ATIA.- Madame le Maire, merci. Mes chers collègues, à vous tous, bonjour.

Madame le Maire, je voulais vous adresser ces propos. Je vous appelle Madame le Maire ou la Dame du Nord. Aujourd'hui, si je ne m'abuse, c'est la référence qu'il y a eu dans l'article, donc cela m'amuse. Au fond, Madame le Maire, tout ceci, vous devriez le prendre comme un hommage à la personne que vous êtes. Oui, vous êtes gentille. Oui, vous êtes douce. Douce, mais ferme. Une main de fer dans un gant de velours. Et je sais que cela déconcerte certaines personnes qui n'ont pas l'habitude de voir des femmes tenir des postes qu'ils aimeraient tenir, mais qui n'ont pas les épaules pour le faire.

Cet hommage qui vous est rendu, Madame le Maire, est partagé par les élus de votre majorité. Sachez que ces qualités que vous avez, dans le 13-14, n'existaient pas avant que vous arriviez. Eh oui ! Ne vous en déplaise. Madame D'ANGIO, vous allez me laisser parler, je sais que vous avez l'habitude de couper les autres, mais vous allez être gentille aujourd'hui et vous tenir tranquille. Merci. Monsieur RAVIER aussi, vous êtes gentil.

Je vais vous prendre pour exemple, Madame le Maire, celui de Monsieur le Premier adjoint, qui n'est pas là aujourd'hui. Ô surprise ! Ce Premier adjoint, que vous avez défendu bec et ongles, contre vents et marées, face à des élus de votre majorité, parfois, qui se sentaient mal à l'aise. Oui, Monsieur RAVIER, vous saurez les détails un peu plus tard, si vous êtes élégant et que vous me laissez m'exprimer. J'ai le micro, je vais parler, je suis en majorité, donc vous vous exprimerez après.

Ce Premier adjoint, que vous avez défendu, contre parfois vos élus, contre la Mairie centrale, bec et ongles... Excusez-moi, je m'exprime, donc ayez l'amabilité et le respect de laisser les autres s'exprimer, comme je l'ai fait. Je ne vous entends pas. Écoutez et souffrez ! Je sais, cela fait mal.

Ce déshonneur, qui consiste à vouloir se laver plus blanc que blanc aujourd'hui, et de se faire passer pour des victimes, des gens avec des principes, alors qu'il y a un certain calendrier qui devrait interpeller les élus. Cette effervescence, ce remue-ménage, et on sait quelle est la vertu de celui-ci.

Madame BOUKRINE et Madame BENAOUA, s'il vous plaît, vous aurez tout loisir de vous exprimer un peu plus tard, peut-être au Conseil municipal si vous arrivez à exister un jour ; je l'espère pour vous.

Madame le Maire, je tenais à réitérer notre soutien, au nom de tous les élus de votre majorité : oui, nous vous suivrons, nous vous soutenons parce que vous êtes une femme sensible, humble, modeste et qui détient de la probité, une qualité extrêmement rare en ces jours, et dans ce groupe. Sur ce, merci.

(Applaudissements)

(Madame BOUKRINE demande la parole)

Madame BAREILLE.- Madame BOUKRINE, vous avez déjà parlé, donc vous ne reprendrez pas la parole. On vous répond et vous ne répondez pas à une réponse ; cela marche ainsi. On va demander maintenant à Monsieur ROSSI de prendre la parole.

Monsieur ROSSI.- Chers collègues, d'abord je reviens sur ce que vous disiez tout à l'heure, Madame le Maire, sur l'intervention préalable que vous avez faite et la dimension liée à l'intervention des uns et des autres, avec beaucoup de dignité. Je pense que l'on aurait mérite à rappeler que la dignité est quand même quelque chose qui devrait être partagée, quelles que soient les instances où nous nous trouvons.

Deuxièmement, vous ne vous étonnez pas que je ne puisse pas être triste et malheureux de cette situation. Je ne suis ni procureur ni officier de police, je ne porte de jugement sur personne, je dis simplement que lorsque l'on a mené collectivement, il y a moins de 2 ans de cela, une campagne sur des bases communes, sur une conception commune, sur une vision commune, à la fois sociétale et de groupe, par rapport à des enjeux qui, vous le rappeliez, étaient partagés, furent partagés, on ne se sépare pas de cette manière-là, encore une fois dans ce type de conditions. Je pense honnêtement que chacune des personnes a des éléments à faire valoir pour dire « cela ne me convient pas, le fonctionnement était susceptible de ». Que de fois les choses ont été partagées, échangées. Que de réunions, de rencontres pour faire en sorte que le liant, le ciment qui mène une majorité se retrouve.

Je dois vous dire que j'ai découvert, comme un certain nombre de gens, un communiqué de 4 pages et demie, hier soir, écrit à plusieurs mains, mais pas inintéressant. Et je me suis dit : quelle tristesse, au bout d'un an et demi, devant les enjeux qui sont les nôtres, devant celles et ceux qui furent en charge de délégations qui, sur ce territoire, ont du sens, qui ont été désignés et choisis dans le cadre d'une majorité, qui se sont retrouvés, en quelques mois, projetés à des fonctions de conseiller municipal, d'adjoint d'arrondissement, de conseiller métropolitain, pour lesquelles il fallait 10 ans, 15 ans, 20 ans pour se retrouver dans de telles situations, et expliquant aujourd'hui, 16 mois après, même s'il y a des éléments qui font dire qu'il y a des différences, qu'ils quittent quelque chose qui est très éloigné du ciment qui avait réuni les uns et les autres.

Je veux me rappeler, au mois de juillet, les interpellations de certains disant « il y a des incidents à tel endroit ». Il ne me semble pas que ces personnes-là ont reçu une fin de non-recevoir. Je vois celui qui fut notre directeur de campagne et, quelques mois après, je le retrouve dans une situation où je le vois séparé d'un lieu commun. J'ai choisi Yohann SOLER comme suppléant. C'est quand même extrêmement douloureux. Et d'ailleurs, je lui souhaite un prompt rétablissement parce qu'il a une situation physiquement et au niveau de son opération qui est douloureuse. Vous vous rendez compte, les amis ? J'ai 63 ans, moi, je viens d'assister à quelque

chose... Encore une fois, vous avez lu ce que vous nous avez transmis comme une expression politique : entre vous et moi, c'est pathétique dans le contexte actuel, les amis. Est-ce qu'il n'y avait pas possibilité, de part et d'autre, que les gens puissent se parler, arriver à faire que l'essentiel prenne le pas sur l'accessoire ? J'étais persuadé que cela arriverait. Je me suis trompé. Je vous le dis avec beaucoup de tristesse. Hier soir, je crois que je faisais partie de quelques-uns qui étaient affectés parce que nous avons 17-18 mois de cheminement commun, on n'oublie pas cela comme cela, comme quand nos collègues ont rejoint le Printemps Marseillais. Je me rappelle les campagnes qu'ils ont menées dans la même majorité d'aujourd'hui. Je ne nie pas leur implication et le travail qu'ils ont fait, mais au moins, ils l'ont fait dès le départ, considérant qu'il y avait une ligne qui avait été franchie et qu'ils ne la partageaient plus. Au moins, cela avait le mérite d'être exprimé. Là, nous nous retrouvons dans une situation où les mêmes qui interpellaient nos deux collègues se retrouvent dans une interpellation de même nature, et souvent parce que vous n'avez pas tout lu – moi, je l'ai lu sept fois hier soir, et je sais les passages que vous n'avez pas lus, je sais pourquoi vous ne les avez pas lus. Entre vous et moi, c'est comme si l'on gommait d'un trait de plume les histoires communes qui nous ont permis d'avoir une majorité dans ce territoire.

Comme je suis un démocrate, passionnément, je vais vous faire sourire : on m'a demandé si j'avais donné mon parrainage. J'ai dit « oui ». Mais à qui ? A François BAYROU. Vous savez pourquoi ? Parce qu'il a monté une banque des territoires disant : il y a peut-être des gens qui font plus de 10 % qui n'auront pas les parrainages, et sur cette banque-là, je les donnerai tant à Monsieur ZEMMOUR qu'à Madame LE PEN, qu'à Monsieur MELENCHON parce que ces trois-là étaient au deçà de l'étiage dont on parlait. On m'a dit : tu es fou ! Peut-être pas tant que cela. Et pourtant, Stéphane RAVIER et moi, nous nous connaissons depuis quelques années, nous nous confrontons depuis quelques années, mais vous imaginez une seconde que des personnes faisant entre 15 et 17 % ne puissent pas participer au scrutin national ? Cela n'aurait aucun sens. Ce serait un déni de démocratie. Voilà la réalité.

Les amis, très honnêtement, je suis affecté personnellement de votre départ. Je suis triste personnellement parce qu'honnêtement, chacun de vous avait et a des qualités et, dans le collectif, aurait pu trouver sa place, avec quelques éléments qu'il fallait peut-être recalculer.

Attention aux ambitions ! Marseille est un village. Et je dois vous dire que vos propres amis, certains qui vous ont reçus, vous ont même enregistrés pour se rappeler la voix que vous aviez dans vos négociations. Hier soir, j'ai eu le privilège, Madame, de vous entendre, et c'était pathétique. Voilà ! Merci.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Monsieur BENFERS, je crois que vous avez levé la main.

(Diverses interventions des non-inscrits inaudibles)

Madame BAREILLE.- S'il vous plaît ! Vous avez déjà pris la parole.

Monsieur ROSSI.- Vous parlez comme Saint-Just, et vous allez finir comme Tartuffe.

(Applaudissements)

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, je ne me prends pas pour l'ONU, mais je voulais dire quelques mots sans attaquer personne. Dans cette ambiance-là, je préfère me taire. Merci quand même.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BENFERS.

Madame LELOUIS, vous avez également demandé la parole.

(Les interventions sans micro continuent)

Vous n'aurez pas le micro. Si vous avez des choses à échanger avec vos petits collègues, vous le ferez après le Conseil d'arrondissements. Vous vous êtes déjà exprimés.

(On entend : Quel mépris ! Vous n'avez rien compris)

Madame LELOUIS.- Merci, Madame le Maire. Chers collègues, je n'interviendrai pas par rapport à tous ces problèmes que vous avez entre vous, cela ne me concerne pas directement. Si je prends la parole aujourd'hui, c'est d'abord au sujet de la situation en Ukraine. Nous pensons aux victimes de ces affrontements, et elles ont tout notre soutien.

Mon collègue Thibaut CHARPENTIER et moi-même avons décidé, dans la continuité de notre engagement politique, de nous séparer du groupe Retrouvons Marseille présidé par Monsieur Stéphane RAVIER qui soutient désormais le candidat de la présidentielle du parti Reconquête. Décision que nous respectons.

Nous représentons, Monsieur CHARPENTIER et moi-même, le Rassemblement national, comme d'ailleurs depuis notre élection du 28 juin 2020.

La situation de notre pays impacte inévitablement la situation de Marseille et de nos arrondissements. Ainsi, nous ne changeons pas de mouvement politique et nous restons fidèles à nos convictions et à nos électeurs. Nous continuerons, ici, à travailler dans l'intérêt et le respect de nos électeurs. Je tiens à dire personnellement que je ne regrette en rien le travail effectué auprès de Monsieur Stéphane RAVIER et de Madame Sandrine D'ANGIO, lors de notre précédente mandature car je sais qu'ils ont effectué un travail exceptionnel à ce niveau.

Je vous remercie, Madame le Maire.

(Madame BOUKRINE demande la parole)

Madame BAREILLE.- Madame BOUKRINE, encore une fois, il faut maintenant comprendre comment cela fonctionne. Nous allons passer à la lecture des rapports. Je vous ai donné à tous la parole. Vous avez eu la parole une fois. Je demande à Monsieur BRUMENT de faire la lecture du premier rapport.

RAPPORT N° 22-001 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - ACTUALISATION DES TARIFICATIONS PRATIQUÉES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS LORS DES PÉRIODES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES AU SEIN DES STRUCTURES PROPOSANT UN SERVICE DE CENTRE AÉRÉ – APPLICATION DES NOUVEAUX BARÈMES LEA (LOISIRS ÉQUITABLES ACCESSIBLES) ET MAINTIEN DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES À LA RESTAURATION.

Monsieur BRUMENT.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne l'actualisation des barèmes de tarifications pour les inscriptions Accueil de loisirs sans hébergement gérées par les mairies de secteur, ainsi que l'application des nouveaux barèmes LEA et le maintien à 1,60 euros par jour et par enfant, correspondant à la participation contributive aux frais de restauration sollicités dans le cadre d'une tarification adaptée.

La Mairie de secteur des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille a en gestion 25 structures d'animation de quartier, parmi lesquelles 12 proposent un accueil collectif de mineurs, les mercredis ou durant les vacances scolaires. Cet accueil des enfants, dans les temps scolaires et périscolaires, s'inscrit dans la mise en œuvre d'une convention de fonctionnement et d'objectifs conclue entre la Ville de Marseille et la CAF, laquelle prévoit l'application d'une tarification adaptée aux familles calquée sur le barème CAF, dit LEA, outre la possibilité de prévoir une tarification participative à l'offre de restauration complémentaire à la prestation d'accueil.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BRUMENT. Madame D'ANGIO ?

Madame D'ANGIO.- Madame le Maire, je profite de ce rapport qui évoque les centres aérés pour savoir où en est le projet dont nous avons parlé, lors de votre élection, il y a plus d'un an et demi, à savoir d'ouvrir un centre aéré spécial petite enfance, pour les enfants de moins de 6 ans. Le projet était sur le centre d'animation de La Batarelle, à l'époque. Je voudrais juste savoir où vous en étiez sur ce projet. Je vous remercie.

Madame BAREILLE.- Madame D'ANGIO, ne vous inquiétez pas, je vous tiendrai informée au fur et à mesure comme cela était prévu. C'est effectivement en cours. Nous y travaillons avec les services que je remercie, ainsi que notre Directeur général des services, pour tout le travail qui est fait. L'ouverture est prévue pour la rentrée prochaine.

Monsieur OHANESSIAN, c'est sur le rapport ?

Monsieur OHANESSIAN.- Merci de me laisser m'exprimer. Je voudrais simplement poser une question : Qui prend la décision - la Mairie centrale ou la Mairie de secteur - d'une telle augmentation de tarifs qui met en danger l'inscription pour des familles car c'était ma délégation ? Et j'en profite, puisque Madame FURFARO m'a cité, pour dire que nous n'avons pas trahi puisque trahir, c'est partir vers quelqu'un d'autre. Nous avons juste abandonné nos délégations.

Je reviens sur le rapport. Je voudrais juste savoir de qui vient la décision de l'augmentation de tarifs parce que cela va laisser des familles qui ne pourront plus inscrire leurs enfants, et les habitants vont en pâtir.

Madame BAREILLE.- Comme vous nous l'avez dit, c'était effectivement votre délégation, donc vous n'avez peut-être pas eu les informations en temps et en heure. Je vais vous dire comment cela fonctionne. C'est la CAF et la Ville qui ont revu l'actualisation des barèmes de tarification, sachant qu'en Mairie de secteur, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les tarifs de restauration pour ne pas impacter les parents.

Y a-t-il d'autres observations ? Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 22-001 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

Abstention du groupe NINA.

RAPPORT N° 22-37977-DPETE – 22-002 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE - PROJET SIRIUS À FRAIS VALLON - APPROBATION D'UNE CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE, LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET HABITAT-MARSEILLE-PROVENCE, POUR METTRE À DISPOSITION LES TOITURES D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DU SECTEUR POUR LA CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame FALEK.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille Provence et Habitat Marseille Provence, concernant l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoproduction, autoconsommation collective dans le quartier de Frais Vallon.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider l'adhésion de la Ville de Marseille à la future structure, personne morale organisatrice dédiée pour ce projet.

Pour mémoire, la Stratégie d'innovation pour les réseaux d'intelligence urbaine et de services est un programme d'actions dont le volet principal concerne l'énergie. A ce titre, les toitures incluses dans le périmètre du projet seront utilisées pour la réalisation de cette centrale solaire : les immeubles de logements et de bureaux, les bâtiments scolaires, donc les groupes scolaires de Frais Vallon, centre et sud, une crèche municipale, ainsi que le collège Jacques Prévert.

Ce projet de centrale photovoltaïque à Frais Vallon présente plusieurs intérêts :

- protéger les habitants précaires, avec une stabilisation du prix de leur électricité pendant 30 ans, grâce aux contrats passés avec un opérateur photovoltaïque ;

- prise en charge de l'investissement par l'opérateur ;
- rassembler plusieurs entités au service de l'intérêt général pour faire de Frais Vallon un quartier démonstrateur.

La Ville de Marseille, en s'engageant dans le programme SIRIUS, veillera à ce que ce programme d'action n'entrave pas le programme de rénovation des groupes scolaires de ce secteur compris dans le plan École d'avenir.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame FALEK. Monsieur ROSSI ?

Monsieur ROSSI.- Madame le Maire, d'abord je voudrais saluer celle qui rapporte ce dossier, à savoir notre collègue et amie Aurélie FALEK, mais je veux profiter de ce rapport parce qu'il m'interroge à plus d'un titre. D'abord, parce qu'il y a un mois et demi, nous avons, au niveau de l'Agence nationale de rénovation urbaine, envisagé une rénovation de Frais Vallon, et un partenariat très fort avec l'office d'HLM HMP. D'ailleurs, je vois dans l'assistance le président d'HMP qui est venu sûrement à l'attention de ce rapport et qui nous fait l'honneur de participer à nos travaux. Ce ne peut être que pour cela et vous ne pouvez être que convaincus puisque vous voyez l'intérêt qu'il porte à ce rapport, et mon ami Monsieur PAPPALARDO est présent pour être interpellatif sur ce dossier. Si je dis cela, ce n'est pas neutre, c'est parce que c'est un investissement qui a un coût somme toute extrêmement important. Ce n'est pas le projet en lui-même ou la situation d'indépendance énergétique, surtout dans la situation où nous allons nous trouver dans les mois qui arrivent, l'indépendance énergétique est majeure, mais je voudrais être bien sûr qu'il n'y ait pas d'impact, à savoir de travaux qui soient réalisés sur ces équipements et que nous nous retrouvions dans une situation - rien n'étant encore fixé intégralement – où après avoir fait des investissements majeurs, on nous dise, dans le projet ANRU, qu'il convient de démolir sur tel ou tel territoire ou replacer telle ou telle école ou tel ou tel élément. Le collègue, j'en suis sûr, il ne bougera pas. Néanmoins, je profite de la présence de nos collègues du Printemps Marseillais pour dire que ce sujet est majeur parce que certains équipements municipaux, qui vont être impactés, sont susceptibles d'être relocalisés en partie. Il ne faudrait pas que, malgré l'enthousiasme du rapport, nous nous trouvions à investir des sommes importantes sur des équipements qui sont voués à être déplacés à toutes fins utiles car, dans le projet de l'ANRU, la Ville, la Métropole, le Département et tous ceux qui concourent sont en parfaite harmonie.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur ROSSI. Monsieur YATSOU ?

Monsieur YATSOU.- Simplement une interpellation sur ce rapport. Si l'initiative est effectivement louable de pouvoir installer des panneaux photovoltaïques sur le secteur, à mon avis il faut interpellier les décideurs sur la finalité et le choix de ceux qui installeront et qui fourniront ces panneaux photovoltaïques, et s'assurer que nous n'allons pas, encore une fois, acheter des panneaux en Chine et défavoriser la filière industrielle française.

Madame BAREILLE.- Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 22-37977-DPETE - 22-002 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Abstention des groupes Une Volonté pour Marseille et NINA)

Vous avez noté une abstention bienveillante de la part de notre groupe majoritaire.

RAPPORT N° 22-37976-DPE – 22-003 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ACCÈS À L'ESPACE SÉCURISÉ MON COMPTE PARTENAIRE MIS EN ŒUVRE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE, DU BULLETIN D'ADHÉSION AU SERVICE « AIDES FINANCIÈRES D'ACTION SOCIALE » ET DE L'AVENANT N°1 AU BULLETIN D'ADHÉSION AU SERVICE DE CONSULTATION (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur BRUMENT.- Ce rapport a pour objet l'approbation de trois documents : l'avenant n° 1 à la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon compte partenaire » mis en œuvre par la CAF des Bouches-du-Rhône, l'avenant n° 1 au bulletin d'adhésion au service de consultation et l'avenant n° 1 au bulletin d'adhésion au service « Aides financières d'action sociale ».

Pour mémoire, par délibération du 5 octobre 2020, le Conseil municipal avait approuvé la convention « Mon compte partenaire » conclue avec la CAF des Bouches-du-Rhône pour la consultation des données allocataires. La Ville de Marseille, la direction de la Petite Enfance, comme les mairies de secteur, peuvent accéder à ce portail. Aujourd'hui, il va disparaître pour être intégré au service AFAS. Pour pouvoir y accéder, il convient d'approuver ces trois documents.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 22-37976-DPE - 22-003 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Abstention des groupes Rassemblement national et NINA)

RAPPORT N° 21-37756-DPE – 22-004 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE - AVENANTS AUX CONVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 - PAIEMENT AUX ASSOCIATIONS DES SUBVENTIONS 2022 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur BRUMENT.- Ce rapport a pour objet l'approbation du barème d'attribution de la contribution financière suivante, pour l'année 2022, en faveur des associations qui conduisent une ou des actions dans le domaine de la Petite enfance.

Pour les établissements d'accueil du jeune âge, il s'agit d'une contribution de 0,95 euros par heure d'accueil réalisée sur les trois premiers trimestres de l'année.

Pour les Relais Petite enfance, il s'agit d'une contribution de 11 000 euros pour chaque établissement.

Pour les lieux d'accueil enfants-parents, la participation varie entre 4 500 et 12 000 euros, en fonction de l'agrément et du nombre de demi-journées par semaine.

Notre secteur est concerné par 18 établissements EAJ, 2 établissements RPE et deux établissements LAEP.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 22-37756-DPE - 22-004 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Abstention du groupe NINA)

RAPPORT N° 21-37913-DPE – 22-005 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur BRUMENT.- Il convient de modifier le précédent règlement afin d'intégrer les nouveaux critères d'attribution de places en crèche qui ont été approuvés au Conseil municipal du 10 novembre 2021.

Par ailleurs, d'autres modifications d'organisation dans les EH, prévues par la loi d'accélération et de simplification de l'action publique, doivent entrer en vigueur d'ici septembre 2022.

Ce nouveau règlement intégrant les nouveaux critères d'attribution prendra effet au 28 mars 2022, date de la première commission d'attribution de places en crèche.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS N'ÉMET PAS D'AVIS SUR LE RAPPORT N° 22-37913-DPE - 22-005 7S.

(Vote contre du groupe Rassemblement national, Abstention des groupes Une Volonté pour Marseille, Retrouvons Marseille et NINA)

RAPPORT N° 21-37869-DE – 22-006 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'EDUCATION - SERVICE DES INSCRIPTIONS ET DE LA POPULATION SCOLAIRES - APPROBATION DU RÈGLEMENT DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES DE LA VILLE DE MARSEILLE (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur BRUMENT.- Dans le cadre de la modernisation des services rendus aux familles, les démarches d'inscription scolaire ont été facilitées. Les familles ont la possibilité de procéder à ces formalités en ligne, dans l'objectif de simplification et de gain de temps. Ce nouveau règlement, élaboré en concertation avec les représentants de l'Éducation nationale et de la Ville de Marseille, précise les évolutions suivantes :

- La possibilité, pour les familles, de procéder aux formalités de pré-inscription scolaire, de changement d'adresse et de demande de dérogation en ligne, *via* le portail *superminot.marseille.fr*.

- La modification de la procédure et de la composition de la commission de dérogation, avec la volonté de la Ville de Marseille d'impliquer davantage les directions des écoles dans l'ensemble de la procédure.

- La prise en compte de la garde alternée comme nouveau motif de dérogation. Les parents ont la possibilité de demander une école à mi-chemin de leurs domiciles respectifs.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 22-37869-DE - 22-006 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Abstention du groupe NINA)

RAPPORT N° 21-37881-DE – 22-007 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'EDUCATION - APPROBATION DU PRINCIPE DE CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame BENKEDIA.- Dans ce rapport, il est question de la création d'un Conseil municipal des enfants, ainsi que de la mise en place d'un comité de pilotage permettant de co-construire le projet de charte de fonctionnement qui sera soumis à l'approbation d'un prochain Conseil municipal. Le Conseil municipal des enfants aura trois objectifs :

- Permettre au plus grand nombre d'enfants, en collaboration avec les services de l'Éducation nationale et les enseignants de chacune des écoles volontaires, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge.

- Constituer un organe d'expression de la voix des enfants au sein de chacune des mairies de secteur et de la Mairie centrale.

- Permettre aux enfants de s'impliquer, participer à la gestion de projets construits par les enfants eux-mêmes, en bénéficiant, à titre expérimental, d'un budget.

Ces délibérations n'auront pas force réglementaire, elles devront être approuvées par délibération au Conseil municipal.

Les 100 conseillères et conseillers devront être à parité filles-garçons, et représenteront la diversité des secteurs géographiques de la ville, avec des élus d'arrondissement, sur le même modèle que les conseillers municipaux qui seront élus au sein de leurs écoles pour représenter leurs camarades.

Le projet sera organisé sur deux années, avec des classes de CM1 et de CM2, afin de permettre aux enfants et à leurs enseignants d'organiser les élections, de se familiariser avec l'organisation municipale et de construire des projets au sein de leurs écoles, de leur quartier, de leur arrondissement ou à l'échelle de la ville.

Une charte établissant les nouvelles modalités plus précises sur l'organisation sera co-construite avec les services de la Ville, les maires de secteur, l'Éducation nationale, les enseignants volontaires et les enfants eux-mêmes, acteurs de leurs droits.

Madame le Maire, si vous le permettez, j'aimerais rajouter quelque chose de personnel concernant ce rapport.

Madame BAREILLE.- Je vous en prie.

Madame BENKEDIA.- Merci beaucoup. J'ai, comme trop souvent, analysé mon parcours professionnel qui a quand même une certaine réussite, à travers le prisme de ce que l'on appelle le biais du survivant. Ce biais qui nous pousse à ne regarder la société, les autres, qu'à travers la lorgnette de notre propre histoire. Oui, j'ai la chance et - n'ayons pas peur des mots - le privilège d'avoir fait de brillantes études poussant même à être major de promotion, et je n'en suis pas peu fière.

Pourtant, je sais que, loin de généraliser, mon histoire est avant tout celle d'un individu et que je ne peux servir d'exemple pour culpabiliser les uns et les autres de ne pas avoir eu le même parcours, alors que nous avons trop souffert dans notre arrondissement et dans notre secteur de manque de moyens publics : le manque de bibliothèques, d'interactions culturelles. La liste de ce qui manque est malheureusement bien trop longue pour que je continue à la réciter devant vous. Et si je suis, aujourd'hui, face à vous, c'est presque par hasard. Comme d'autres, rien ne me prédestinait à faire de la politique. C'est là où le bât blesse car, en réalité, personne ne devrait être prédestiné à faire de la politique, alors qu'*a contrario*, tous devraient pouvoir en faire.

La création d'un Conseil municipal des enfants est une belle idée. Il faut sensibiliser les plus jeunes à la vie civique, à la vie citoyenne, à prendre la part à la vie de la cité, au sens politique du terme. Dans ce groupe, nous avons fait le choix de l'intelligence et du travail. C'est dans ce sens que j'invite mes collègues à donner un avis favorable à ce rapport qui dépasse – et c'est heureux - les traditionnels clivages politiques.

C'est pourquoi, au-delà de ce rapport pour lequel je vous invite tous à donner un avis favorable, je tiens à vous assurer, Madame le Maire, mes chers collègues élus, que je veillerai personnellement à ce que les enfants des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements aient une place particulière dans ce dispositif car, comme nous tous, je crois profondément, et je crois viscéralement, que plus que jamais, l'avenir de Marseille se trouve au nord de la ville. Merci.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci, Madame BENKEDIA. Nous sommes vraiment très fiers de vous avoir dans notre équipe. Il est important de montrer à nos jeunes de belles réussites pour ne pas tomber dans la fatalité. Vous l'avez bien dit, nous avons tous un avenir, et encore plus dans nos quartiers.

Madame D'ANGIO.- Je ne reviendrai pas sur les propos qui viennent d'être tenus. Nous voterons bien évidemment cette délibération. Et je me tourne vers les élus de la majorité de la Mairie centrale pour savoir si tous les enfants de CM1 et CM2 de Marseille pourront participer à ce Conseil municipal ou si ce sont uniquement des enfants issus des écoles publiques gérées par la Ville de Marseille. Je pense que tous les enfants, même scolarisés dans les écoles privées, doivent avoir la possibilité de participer à ce Conseil municipal des enfants pour leur permettre de s'impliquer également dans l'avenir de leur ville. La commission ayant lieu demain, si vous avez une réponse à m'apporter, je vous remercie.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, Madame D'ANGIO, je pourrai vous répondre fermement dans un second temps, mais sachez que, pour Monsieur BOSC et moi-même, c'est une volonté forte qu'aucun enfant ne soit exclu de ce Conseil municipal.

La mise en place d'un Conseil municipal des enfants est un engagement fort de notre majorité pour une ville plus démocratique. Ce qui permettra le lien entre ceux qui représentent le futur de notre ville et les décideurs.

Nous pensons, et nous croyons fermement aussi, que c'est le remède à tous les maux de notre démocratie de faire en sorte que tous les enfants, sans aucune exclusion, puissent participer aux instances dirigeantes de notre ville.

Je tiens à saluer et à remercier vraiment le travail de notre adjoint, Monsieur Hedi RAMDANE, qui a fait un travail monstre pour que ce projet puisse aboutir dès le début de ce mandat.

Monsieur ROSSI.- Madame le Maire, chers collègues, Madame D'ANGIO le rappelait, demain il y a une commission. Mais ce n'est pas une commission qui va déterminer le nombre d'enfants par territoire ou par lieu ou par arrondissement. C'est une commission qui va arbitrer le fait d'intégrer l'ensemble des enfants qui sont dans le circuit scolaire, à savoir le public ou le privé ou de ne réserver cette participation qu'à ceux qui sont dans l'école publique. Et je dois vous dire que, de fait, cela a un effet d'exclusion. En plus, nous sommes sur des territoires où, objectivement, pour ceux qui ont un peu de mémoire et qui connaissent un peu la géographie, les institutions privées de qualité composent une partie de ce territoire qui accueille ces enfants, tant dans le primaire que dans les collèges, que dans les lycées.

Je demande à nos deux collègues - et je sais qu'ils vont le faire parce que j'ai entendu la volonté ferme - de demander un vote clair à l'adjoint en charge de ce dossier, à savoir Monsieur RAMDANE, et dire aux membres de la commission : comme nous partageons ce souci de ne pas discriminer quelque enfant, d'où qu'il vienne ou de quelque établissement où il apprend, nous votons unanimement, à main levée, pour ce dispositif qui inclura. Si d'aventure, on exclut une partie des établissements, notamment les établissements privés, dans ce territoire-là, on exclurait presque 60 % de celles et ceux qui sont en train de concourir à l'étude. Très honnêtement, cela créerait une espèce de dichotomie qui ne serait pas acceptable.

Hier, nous l'avons fait avec Madame le Maire, nous avons demandé à ceux qui participent d'une majorité ou d'une opposition municipale d'être très clairs dans le cadre de cette commission. J'ai entendu ce qu'a dit Monsieur BENFERS, partagé par Monsieur BOSC, qu'à la commission, demain, vous soyez les ambassadeurs de celles et ceux qui ont choisi souvent le secteur privé plus par protection pour leurs petits que par un socle idéologique.

C'est en tout cas ce que nous porterons dans la commission, et nous demanderons à Monsieur RAMDANE d'acter pour qu'il n'y ait pas un petit Marseillais, quel que soit le lieu où il étudie, qui soit exclu de ce dispositif. Merci.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 22-37881-DE - 22-007 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Abstention du groupe NINA)

RAPPORT N° 21-37877-DJ – 22-008 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - APPROBATION D'UN NOUVEAU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2022/2025 ET DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL ET DU PLAN MERCREDI (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur BRUMENT.- Dans ce rapport, nous sommes appelés à voter en faveur du nouveau Projet éducatif de territoire qui entrera en application dès la rentrée 2022-2023, pour une durée de 3 ans, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

Les différentes étapes de la concertation ont permis de structurer le Projet éducatif autour de 7 axes stratégiques :

- Garantir la cohérence et l'articulation des parcours éducatifs sur les différents temps de l'enfant.
- Favoriser le développement personnel de l'enfant.
- Faciliter l'accès à l'éducation, à la culture et au sport.
- Favoriser la coéducation.
- Travailler à la réussite éducative.
- Permettre un rééquilibrage territorial, mais aussi renforcer la mixité sociale et culturelle, ainsi que l'inclusion des enfants en situation de handicap.
- Développer des actions d'accompagnement à la parentalité.

Le nouveau Projet éducatif a été pensé pour offrir des activités de qualité aux jeunes de notre ville, sur tous les temps de leur semaine : scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Dans le cadre de ce nouveau Projet éducatif, la Ville de Marseille souhaite également, pour la première fois, en lien avec les mairies de secteurs et les centres sociaux, favoriser un pilotage territorial et une mise en oeuvre locale des actions du Projet éducatif, afin de le rendre plus opérationnel et connecté aux enjeux de l'éducation des enfants.

Les activités prévues dans le Projet éducatif territorial et le Plan mercredi devront être articulées avec celles proposées dans le cadre des contrats suivants : la

convention territoriale globale signée avec la CAF, les Cités éducatives, le Contrat de Ville et les Écoles innovantes dans le cadre du Plan Marseille en grand.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 22-37877-DJ - 22-008 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Abstention des groupes Retrouvons Marseille et NINA)

RAPPORT N° 22-37956-DS – 22-009 7S

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - DÉCLARATION DES AVANTAGES EN
NATURE ATTRIBUÉS PAR LA VILLE DE MARSEILLE AUX CLUBS
SPORTIFS (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de
consultation fixé à 15 jours).**

Monsieur ROSSI.- Il s'agit de faire ce que la loi impose aux collectivités, à savoir de déclarer les avantages en nature attribués aux structures associatives qui en jouissent. On pourrait dire que c'est un rapport classique, banal et qui s'inscrit dans ce que la loi préconise. Je rappelle quand même, lorsque l'on lit le corps du rapport, que les montants sont relativement élevés. Ils sont élevés parce qu'ils sont estimés par rapport au patrimoine mis à disposition de ces structures. C'est quelque chose que l'on valorise et qui a un effet sur le fonctionnement naturel des associations qui jouissent de ces mêmes équipements. Je m'explique : notre collègue, Richard MIRON, à une époque, était adjoint aux sports, et a fait un certain nombre d'investissements sur ce territoire, notamment dans les clubs sportifs. Et globalement, lorsque je regarde la liste de ceux qui nous sont proposés, je ne crois pas qu'il y ait un club sur lequel, à l'époque, la Ville ne soit pas intervenue. Cela a valorisé le patrimoine mis à disposition et cela a augmenté la nature de l'avantage que l'association perçoit et impacte dans ses comptes.

Cela a eu pour effet - et je sais que Monsieur BENFERS et Monsieur BOSQ y sont attachés, étant des sportifs eux-mêmes – parfois, souvent et quelquefois - vous le regarderez dans le rapport au prochain Conseil municipal -, de minorer la participation de la collectivité au regard de l'avantage en nature. Mais, l'avantage en nature, ce sont les murs souvent, le lieu où l'on exerce l'activité. Ce ne sont pas les arbitres, le traitement, le déplacement, etc. Et donc on se retrouve devant le paradoxe suivant : plus on investit sur un équipement, plus on augmente l'avantage en nature, plus on réduit la subvention de fonctionnement et plus on met en difficulté celles et ceux qui jouissent de cet équipement. Reconnaissez que cela paraît être un paradoxe. Ce qui permet de voter ce rapport, mais d'être très interpellatif à l'égard notamment de notre collègue, Monsieur JIBRAYEL, qui a en charge les sports et qui ne doit pas s'arrêter à ces seuls avantages en nature dans cette péréquation de fonctionnement des associations qui, sur ce territoire, en ont bien besoin. Merci.

LE RAPPORT N° 22-37956-DS - 22-009 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Abstention du groupe NINA)

RAPPORT N° 22-37967-DGAVPMPM – 22-010 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - OBTENTION DU LABEL " CITÉS EDUCATIVES " POUR UN CINQUIÈME TERRITOIRE (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur BRUMENT.- Ce rapport nous amène à délibérer sur le dépôt du dossier validant la labellisation Cités éducatives sur une partie du 14^{ème} arrondissement.

Par délibération du 17 juin 2019, la Ville de Marseille a approuvé les dépôts de candidature en vue d'obtenir le label Cités éducatives pour plusieurs territoires, dont Marseille-Malpassé-Corot, dans le 13^{ème} arrondissement.

Ce programme de 3 ans, lancé par le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et le ministère de la Ville et du Logement, vise à fédérer la communauté éducative autour de projets concrets pour contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Compte tenu des besoins prégnants des quartiers de reconquête républicaine, il a été annoncé le lancement d'une cinquième Cité éducative sur le 14^{ème} arrondissement, sur le secteur Marseille-Bon Secours-Les Rosiers, dont le périmètre reste à préciser. Situé en Quartier prioritaire de la Politique de la Ville, ce territoire concentre en effet des difficultés sociales et économiques majeures.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 22-37967-DGAVPMPM - 22-010 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille - Abstention du groupe NINA)

RAPPORT N° 22-37971-DGAVPJPSPP – 22-011 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - APPROBATION DE LA CRÉATION DE LA COMMISSION "MINEURS" DU CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE CONCERNANT L'EXPÉRIMENTATION D'UNE RÉPONSE PÉNALE ET ÉDUCATIVE SPÉCIFIQUE À DESTINATION DES MINEURS, AUTEURS D'INFRACTIONS LIÉES AU TRAFIC DE STUPÉFIANTS DE FAIBLE INTENSITÉ (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur GALTIER.- Madame le Maire, chers collègues, il s'agit d'un rapport dans lequel on nous demande de nous prononcer pour statuer sur la création de la commission « Mineurs » au sein du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Je rappelle qu'il s'agit d'un plan national de prévention et de la délinquance qui répond aussi aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui régissent l'organisation et le fonctionnement de ces Conseils locaux de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

La Ville de Marseille et le Parquet du tribunal judiciaire de Marseille ont décidé d'installer et de co-animer une commission « Mineurs ». Globalement, cette commission est compétente pour apporter des réponses de partenaires aux conduites à risque des mineurs, avec des acteurs institutionnels, associatifs et des personnes physiques impliquées sur les questions de prévention de la délinquance.

Trois axes :

- La prévention de la prostitution des mineurs qui touche de jeunes personnes en rupture familiale.

- La prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire. L'objectif, sur la base des différents dispositifs mis en place par l'Éducation nationale, de la Justice et de la Ville est d'organiser les complémentarités, de façon à suivre les mineurs au plus près de leur environnement de vie et de saisir les opportunités d'une orientation efficace.

- La prévention de l'entrée des très jeunes mineurs dans les trafics de drogues, à l'égard desquels le Parquet envisage des poursuites plus systématiques en vue de les astreindre à des mesures de réparation.

Il a été convenu d'expérimenter cette démarche sur quelques quartiers à Marseille, dans plusieurs arrondissements et, il faut s'en féliciter, dans le 14^{ème} arrondissement.

J'ajouterai qu'il reste que huit CLSPD territorialisés devaient être créés - je m'adresse aux représentants de la majorité municipale -, un dans chaque mairie de secteur. À ce jour, dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, aucun n'a pu bénéficier de la mise en place de dispositifs que nous pouvons appeler de nos vœux.

Malgré cela, bien entendu, nous voterons en faveur de ce rapport, et je demande, Madame le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 22-37971-DGAVPJSP - 22-011 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille - Abstention des groupes Rassemblement national et NINA)

RAPPORT N° 21-37891-DSFP – 22-012 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DES STRATEGIES FONCIERES ET PATRIMONIALES - SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE - 13ÈME ARRONDISSEMENT - RUE DES MANADIERS - ACQUISITION D'UN TERRAIN DE 219M² AUPRÈS DU BAILLEUR SOCIAL UNICIL DANS LE CADRE DE LA RÉGULARISATION DE L'ASSIETTE FONCIÈRE DU CENTRE SPORTIF MUNICIPAL DES BALUSTRES (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame FALEK. - Madame le Maire, chers collègues, dans ce rapport, il nous est demandé d'entériner l'acquisition auprès d'UNICIL de la parcelle cadastrée 889 H 0226, d'une superficie de 219 m², située rue des Manadiers, dans le 13^{ème} arrondissement.

En effet, la Ville de Marseille possède un centre multi-activités, situé rue des Manadiers, qui accueille des activités de danse, de musculation et de boxe. Il est

implanté sur les parcelles cadastrées en section 889 E 00888, 889 E 0090 et 889 H 0226. Or la parcelle 889 H 0226, d'une superficie de 219 m², appartient au bailleur social UNICIL. Elle constitue le parvis du centre sportif et est historiquement utilisée par les usagers du centre sportif comme zone de passage.

En plus de la nécessité de régulariser l'assiette foncière de cet équipement municipal, l'acquisition de cette parcelle serait également nécessaire dans le cadre d'un projet de reconstruction de ce centre sportif, à l'étude par la Ville de Marseille.

L'acquisition de cette parcelle se réalisera moyennant la somme de 18 500 euros nets vendeur, conformément à l'avis de la Direction régionale des Finances publiques du 21 décembre 2021. Les frais et honoraires relatifs à l'acte notarié seront à la charge de la Ville de Marseille.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur ROSSI.- Pardon, une fois de plus, de maintenir cette séance, mais ce rapport, qui pourrait peut-être paraître anodin - et je veux remercier nos collègues, qui remercieront l'adjoint aux Sports -, va permettre une démolition et reconstruction de cet équipement. Sans cette assiette foncière de 219 m², nous n'aurions pas pu trouver les aménagements et la reconstruction de ces équipements qui sont nécessaires dans le haut des Balustres. Cela paraît peut-être peu, mais lorsque l'on voit les contraintes administratives pour construire, aménager, desservir, on s'aperçoit que cet élément est majeur pour cette reconstruction.

Je vous le dis et je le dis à mes collègues du Printemps Marseillais, de la majorité municipale, le Département, par le biais de la délégation à la Métropole que j'ai, contribuera à la construction et au réaménagement d'une structure de cette nature-là sur le terrain des Balustres. La vétusté dans laquelle les gens pratiquent les activités n'est plus tenable. Il pleut, il fait froid. Ce n'est pas acceptable. Tant que l'on n'avait pas cette assiette foncière, on ne pouvait pas le faire. Je voudrais aussi remercier UNICIL qui s'est prêté au jeu, qui a négocié au prix des Domaines l'assiette foncière qui ne lui rapporte pas grand-chose et qui va nous permettre de reconstruire.

Je demande à mes collègues de la majorité municipale de transmettre ces éléments à notre collègue et ami adjoint au Maire pour faire en sorte que si cette situation trouvait une difficulté de montage financier, il y aurait un avis très favorable du Département et de la Métropole. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur ROSSI. Nous sommes ravis d'apprendre ces investissements sur nos équipements dans le secteur.

LE RAPPORT N° 22-37891-DSFP - 22-012 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Abstention du groupe NINA)

RAPPORT N° 21-37904-DGAVPVPD – 22-013 7S
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - ELABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'APPROBATION DU RLPI (Rapport au

Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame FALEK.- Pour ce rapport, nous sommes consultés pour débattre des propositions issues de la Conférence intercommunale des maires du 1^{er} février 2022, ainsi que du Règlement local de publicité intercommunal du territoire Marseille-Provence, préalablement à son approbation par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Dans cette perspective, il est demandé à la Métropole, après avis du Conseil de territoire Marseille-Provence, d'approuver le RLPi sur la base de ces propositions.

Pour rappel, le Règlement local de publicité intercommunal est un document régi par le Code de l'Environnement, articles L518-14 et suivants, dans le but d'assurer la protection du cadre de vie, en déterminant des règles applicables à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes.

Ce règlement vise à définir des règles plus restrictives que la simple application du règlement national de publicité, et a pour objectif d'établir un cadre de règles partagé de matière d'implantation de publicités, des enseignes et des pré-enseignes sur le territoire.

Le nouveau RLPi s'attachera, entre autres, à :

- Diminuer considérablement les dispositifs publicitaires en nombre et en surface.
- Interdire la publicité autour des monuments historiques.
- Protéger les sites patrimoniaux remarquables.
- Éteindre les dispositifs publicitaires lumineux entre 23 heures et 7 heures.
- Harmoniser les enseignes commerciales avec le caractère architectural du bâtiment.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur BENFERS.- Dans le cadre de son élaboration, la Ville a formulé un certain nombre de demandes et de modifications à la Métropole, allant dans le sens de la réduction de la pollution visuelle et lumineuse. Les principales avancées obtenues par la Ville concernent la suppression des publicités numériques dans le centre-ville et la création d'un périmètre d'interdiction des publicités de 300 mètres autour des monuments historiques.

Un travail de fond a été réalisé, avec succès, avec la Métropole pour que les demandes de l'équipe municipale soient entendues et intégrées au règlement. Cela démontre qu'avec une volonté, la municipalité peut agir auprès de la Métropole pour défendre des intérêts de notre ville. Je vous remercie.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BENFERS, de terminer sur une note positive. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 22-37904-DGAVPVPD - 22-013 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Abstention du groupe NINA)

Madame BAREILLE.- Merci, mes chers collègues. Permettez-moi de conclure en rappelant qu'il ne faut jamais oublier que les élus sont au service de la population et non l'inverse. Ma majorité est celle qui se bat contre tous les extrêmes, celle qui a œuvré pour un commissariat avec 100 policiers, celle qui défend la rénovation des logements, celle qui s'oppose à la construction de grands ensembles. Heureusement que nous sommes au travail pour le secteur, car il y a encore énormément de choses à faire.

Le courage en politique est de continuer envers et contre tout car l'objectif, vous le savez, ce sont nos enfants des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

Madame ATIA, vous l'avez dit, j'ai une détermination que personne ne soupçonne. Et je rappellerais qu'un élu qui se regarde dans un miroir, ça démissionne en cas de désaccord.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, la séance est levée. Merci à vous.

(Applaudissements)

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 16 h 35 par Mme Marion BAREILLE, Maire du 7^{ème} Secteur)